RAPPORT D'ANALYSE

Accréditation N°1-0618 PORTEE disponible sur www.cofrac.fr

Edité le : 29/09/2026

MAIRIE DE SAINT MARCEL

84 Rue de la Mairie
Pomblière
73600 ST MARCEL

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier : SLA26-25771
Identification échantillon : **SLA2609-6216-1** **Analyse demandée par : ARS DT de SAVOIE**
Doc Adm Client (1) : ARS73
UGE (1) : 0183 - SAINT MARCEL
Nom de l'exploitant (1) : MAIRIE DE SAINT MARCEL
Nom de l'installation (1) : SAINT MARCEL POMBLIERES **Type (1)** : UDI **Code (1)** : 001164
PSV (1) : 0000001215

Point de surveillance (1) : POMBLIERES
Localisation exacte : évier cuisine mairie
Département / Commune (1) : 73 / SAINT-MARCEL
Coordonnées GPS du point (x,y) : **X :** 45,4980058000 **Y :** 6,5590686000
Nature (1) : **Eau de distribution**
Type d'eau (1) : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Motif du prélèvement (1) : CS **Type de visite (1) :** AA **Type Analyse (1) :** A
Réception : Réception au laboratoire le 24/09/2026 à 15h49
Prélèvement : Prélevé le 24/09/2026 à 09h31
Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Analyses - JANET MAITRE Raphael
Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520
Conditions de prélèvements : IND

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.
Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).
Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.
Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont identifiées par le symbole (1).

Date de début d'analyse le 24/09/2026 à 16h38

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Relevé terrain				
Type de robinet	Mitigeur	-	Relevé terrain				
Mesures sur le terrain							
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Relevé terrain				
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie	NF EN ISO 7393-2			#

.../...

Identification échantillon : SLA2609-6216-1
Destinataire : MAIRIE DE SAINT MARCEL

Doc Adm Client (1) : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Odeur (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique qualitative	NF EN 1622 annexe C			
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	20.9	°C	Méthode à la sonde	Meth. Interne PVT-MO-015		25	#
Analyses microbiologiques							
Coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)		0	#
Entérocoques intestinaux	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0		#
Microorganismes aérobies à 22°C	68	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 36°C	15	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Spores d'Anaérobies Sulfito-Réducteurs	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques							
Coloration	< 5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C		15	
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1622 annexe C			
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochimiques de base							
Calcium total	45.60	mg/l Ca	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Carbone organique total (COT)	< 0.3	mg/l C	Oxydation par voie humide et spectrométrie IR	NF EN 1484		2	#
Conductivité électrique (à 25°C)	264	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
Magnésium total	6.20	mg/l Mg	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
pH	7.9	Unité pH	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9	#
Potassium total	0.55	mg/l K	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
Sodium total	1.08	mg/l Na	ICP/MS (après acidification)	NF EN ISO 17294-2			#
TAC (Titre alcalimétrique complet)	12.2	°F	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
Température de mesure du pH	21.3	°C	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Titre Hydrotimétrique (Dureté calcique et magnésienne)	14.00	°F	Calcul à partir de Ca et Mg	Meth. Interne CH-MO-049			#
Turbidité	< 0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
Formes de l'azote							
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1		0.10	#
Nitrates	0.7	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	50		#
Nitrites	< 0.03	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1	0.5		#
Somme NO3/50 + NO2/3	0.010	mg/l	Calcul		1		
Anions							
Chlorures	< 0.5	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1		250	#
Sulfates	13.7	mg/l SO4--	Spectrophotométrie automatisée	NF EN ISO 15923-1		250	#

.../...

Identification échantillon : SLA2609-6216-1
Destinataire : MAIRIE DE SAINT MARCEL

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).
*(*bv) : paramètre réalisé sur le site de Bonneville : 58, rue Busard des Roseaux 74130 BONNEVILLE (portée n° 1-7502, portée disponible sur www.cofrac.fr)*
*Paramètre sans (*) ni (*bv) : paramètre réalisé sur le site du Bourget du Lac (portée n°1-0618, portée disponible sur www.cofrac.fr)*

Conductivité électrique corrigée à 25°C par un dispositif de compensation de température

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et larrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Aucéanne MIRAMONT
Responsable production chimie

point prélevé